



Rompre mon contrat avec mon école privée

Par **Lalira**, le **30/06/2017** à **10:57**

Bonjour, je suis inscrite dans une école privé sous une formation à distance (par internet) depuis Août 2016.

Je paye 87€ par mois pendant 3 ans (durée de la formation).

Hors la formation ne correspond pas à mes attentes et financièrement j'ai du mal à payer (car je suis retournée chez ma mère). J'ai envoyé un e-mail demandant une rupture de contrat et mon école m'a répondu que même si je ne travaille plus, je dois payer l'intégralité des 3 ans.

Je leur ai proposé de payer 1 année et abandonner les 2 autres, mais ils sont restés sur la même réponse. Il-a-t'il un moyen de ne plus payer cette école légalement ? Merci

Par **morobar**, le **30/06/2017** à **11:02**

Bjr,

Aucun moyen légal sauf à prouver le non respect des obligations de l'école.

Mais si vous lisez les milliers de discussions exactement identiques pour un problème identique au vôtre, vous constaterez qu'après moult harcèlement, rares sont les organismes qui procèdent à des poursuites judiciaires.

Simplement par respect du principe qu'on ne peut pas tondre un œuf.

Donc tant qu'à rester dans l'illégalité, mieux vaut cesser de payer tout de suite.

Par **Lalira**, le **01/07/2017** à **00:07**

Merci de votre réponse ! Je verrais ce que je vais faire.